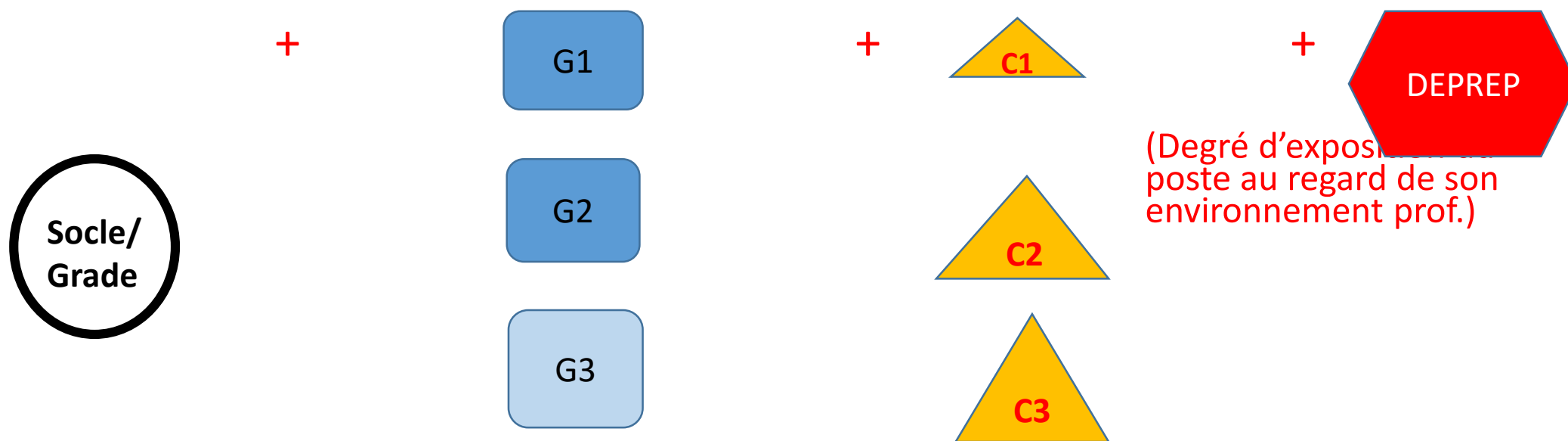


La Rifseep en très très résumé...

IFSE= Socle indemnitaire lié au corps/grade + montant lié à la technicité/expertise/resp. (Groupes de fonctions)
+ éventuellement montant lié à l'encadrement/pilotage/ (C1/C2/C3)+ éventuellement montant DEPREP (DR, siège, ...)



+ **CIA** = Complément Indemnitaire d'Activité: prime annuelle possible liée à l'engagement prof. et la manière de servir

RIFSEEP impact potentiel pour tous les ITA

Changement de laboratoire → Nouvelle fiche de poste → possible nouvelles fonctions:

- **Possible nouveau groupe** (dans son corps d'appartenance): G1, G2 , G3 « Le changement de fonctions de l'agent *peut le conduire*, soit à conserver son classement dans le même groupe de fonctions, soit à *être classé dans un autre groupe de fonctions* selon le classement de l'emploi d'accueil.
- « Si dans le cadre d'une campagne NOEMI ou FSEP, un agent est retenu sur un emploi relevant du même corps mais classé dans un groupe inférieur ou supérieur, *son emploi sera classé par principe dans le groupe de son nouvel emploi*.
- Toutefois, si cela conduit à un classement dans un groupe de fonctions inférieur, le classement dans le même groupe de fonctions *pourra être prononcé après examen individuel préalable au changement de fonctions*.
- Ce sont les DRs (et non pas les Dus) qui feront cet examen, aucune garantie de quoi que ce soit, à ce jour, dans les projets de texte.
- **Risque que des agents passent sur un G inférieur mais aussi sur un G supérieur !!!**
- **Quelle garantie pour TOUS les agents sans aucune exception ?**

RIFSEEP impact potentielle pour tous les ITA

Restructuration du laboratoire (on reste dans **son** UMR)

- Si nouvelle fiche de poste → possible nouvelles fonctions:
- « *Lorsque des agents sont amenés à changer de fonction suite à une **opération de restructuration ou de réorganisation de service** conduisant à une mobilité sur un emploi d'un groupe de fonctions inférieur, le classement est prononcé dans le groupe de fonctions qui **était le leur avant** »*
- Mais dans le cas d'un changement « substantiel » de fiche de poste au sein de son laboratoire → changement de fonctions qui peut « *conduire l'agent à être classer dans **un groupe de fonction différents**. Toutefois, si cela conduit à un classement dans un groupe de fonctions inférieur, le classement dans le même groupe de fonctions pourra être prononcé après **examen individuel préalable au changement de fonctions**. »*
- **Risque que des agents passent sur un G inférieur mais aussi sur un G supérieur !!!**
- **Quelle garantie pour TOUS les agents sans aucune exception ?**

Rifseep impact potentiel bap E (PFI)

- Actuellement montant des PFI: peut représenter 30% du salaire d'un T...
- Avec la Rifseep : « garantie indemnitaire » (sauf complément de PFI peu/pas appliquée dans nos labos ?) = garantie de 4 ans si **pas de changement (ni de fonction ni de corps)**
- Nouveau labo → tout est possible! (aucune garantie)! 2 cas de collègues qui perdent la PFI suite à une NOEMI
- Restructuration → si nouvelles fonctions : tout est possible aussi...